

## PAYS DE NAY

Une collecte  
d'articles de  
sport et de loisirs

Du lundi 24 février au samedi 8 mars, la Communauté de communes du Pays de Nay, en partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, organise une nouvelle collecte exceptionnelle d'articles de sport et de loisirs dans les déchetteries d'Assat, d'Asson et de Coarraze.

Cette initiative vise à encourager le recyclage et la valorisation des équipements sportifs, qu'ils soient usagés ou en fin de vie. Divers types de matériels sont concernés par cette collecte :

- Les équipements pour les sports : nautiques (palmes, planches de surf, paddle, etc.), les sports d'hiver (skis, luges, bâtons...), les sports de raquette (raquettes, tables de ping-pong, balles...), les sports de ballon, l'équitation (selle, cravache...), le fitness (tapis, haltères, banc de musculation...), ainsi que le cyclisme et les autres mobilités (vélos, rollers, skateboards, etc.).
- Les équipements de loisirs extérieurs, tels que les accessoires pour la chasse (cartouchières, gibecières...), la pêche (cannes à pêche et autres matériels), le camping, les trampolines ou encore les boules de pétanque.

- Les équipements de protection individuelle utilisés pour la pratique sportive, comme les casques, bombes d'équitation, coudières, mousquetons, et autres accessoires de sécurité.

Une fois collectés, ces articles seront soigneusement triés afin d'être orientés vers des filières adaptées : réemploi, recyclage, ou valorisation énergétique. Ce geste éco-responsable permet non seulement de libérer de l'espace chez soi, mais aussi de contribuer à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des déchets : « Ensemble, participons activement à cette démarche pour un territoire plus durable ».

## EN BREF

## ARTHEZ-D'ASSON

## Concours de belote

La société de chasse organise un concours de belote le vendredi 21 février à 20 h à la salle des fêtes. Des lots gustatifs seront de la partie. Et pour agrémenter la soirée, l'association des parents d'élèves mettra à la vente des pâtisseries faites maison.

## ASSON

## Collecte de sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 24 février, de 15 h 30 à 19 h, à la salle de l'Isarce, rue du Stade. Prendre rendez-vous en ligne (donde sang.esf.sante.fr) ou en appelant le 0 800 74 4100 (appel gratuit). Se munir d'une pièce d'identité.

## COARRAZE

Des travaux d'envergure pour la  
résidence de la Fontaine du Salut

L'Office 64 de l'habitat a engagé un programme de plus de 2,5 millions d'euros de travaux de réhabilitation énergétique et de rénovation pour la résidence de la Fontaine du Salut.

Les travaux de réhabilitation énergétique, de désamiantage et de rénovation des 49 logements de la résidence de la Fontaine du Salut de Coarraze sont en cours. En votant en conseil d'administration un budget d'un montant de 2 558 800 € TTC – soit plus de 52 220 € par logement –, l'Office 64 de l'habitat permet la réhabilitation énergétique et l'embellissement d'une résidence âgée de plus de 56 ans pour la satisfaction de tous ses locataires. La résidence de la Fontaine du

La réalisation  
des travaux permettra  
d'améliorer de 25 % le  
niveau de performance  
énergétique  
de la résidence

Salut comprend neuf bâtiments collectifs de quatre logements chacun et 13 pavillons individuels, édifiés en 1968. Souhaitant améliorer significativement l'efficacité énergétique des logements, leur confort, l'esthétique de la résidence, mais aussi réduire son impact carbone, des travaux d'amélioration, d'entretien et de sécurité sont conduits depuis fin octobre 2024, pour une durée de 12 mois.

## Des travaux intérieurs et extérieurs

Ils portent principalement sur la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur et le ravalement complet des façades. Le remplacement de l'isolation des combles sera également effectué. La zinguerie des bâtiments et l'ensemble des couvertures en ardoises seront remplacés. Ces dernières étant amiantées, de même que les bardages et une partie des réseaux d'assainissement, des travaux importants de désamiantage sont menés également.

Concernant les travaux intérieurs, les chaudières individuelles viendront remplacer les chaudières gaz à condensation et une ventilation mécanique contrôlée (VMC) sera mise en place.

Comme l'explique Thierry Montet, directeur général de l'Office 64 à Bayonne, « Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer nos programmes immobiliers et à ren-



Le désamiantage, l'isolation des combles et des façades, la rénovation des toitures sont en cours. Pierre Grazide



Les travaux d'isolation thermique se font aussi par l'extérieur. D.R.



Le remplacement de la couverture est en cours sur la résidence. D.R.

forcer l'efficacité énergétique sur l'ensemble de notre parc conformément à notre politique patrimoniale et dans le respect de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021. Il s'inscrit également dans la trajectoire de décarbonation de notre parc qui est conduite par nos équipes, à partir d'un bilan établi et conformément à la stratégie nationale bas

carbone. Enfin, cette démarche intègre notre stratégie plus globale de responsabilité sociétale des entreprises ».

## Un chantier d'un an

La réalisation de ces travaux permettra de donner un nouveau visage et d'améliorer de 25 % le niveau de performance énergétique de la résidence. La création

Les économies d'énergie  
compensent  
l'augmentation des loyers

Ce programme de travaux d'amélioration ainsi que les augmentations de loyers ont recueilli l'aval de l'ensemble des associations de locataires dans le cadre de la procédure classique de concertation locative.

Il s'agira d'une augmentation mensuelle de loyer de l'ordre de 14 € pour les T1, 25 € pour les T4 et 28 € pour les T5. L'amélioration des performances énergétiques de la résidence est significative puisque le classement DPE (diagnostic de performance énergétique) suite à l'ensemble de ces travaux, passe d'une étiquette énergétique E à D.

Elle générera pour les locataires des économies substantielles sur leur facture d'énergie. Aussi, après travaux et augmentations de loyers, les locataires réaliseront des économies de l'ordre de 6 € par mois pour les T1, 24 € pour les T4 et 27 € pour les T5.

de la VMC améliorera la qualité de l'air et le confort d'usage des logements. Ces travaux de réhabilitation sont labellisés « Rénovation responsable » par Promotelec.

La mise en œuvre de ce chantier d'un an a un impact sur le quotidien des locataires. Toutefois, les temps et les espaces de concertation animés par l'Office 64, la collaboration et la réactivité des locataires, acteurs majeurs de cette réhabilitation, contribuent à faciliter l'intervention des professionnels et à ce que ce projet se déroule dans les meilleures conditions.